



Chères Clermontoises, chers Clermontois,

### 1. ECOLE : UNE ORGANISATION PERISCOLAIRE PERTURBEE

Nous venons de passer quelques semaines difficiles au sein de notre école, voire compliquées depuis fin novembre du fait de l'absence répétée des personnels. Nous avons dû les remplacer au pied levé dans un premier temps par des élus ou des habitants Clermontois bénévoles afin de pouvoir assurer la continuité de la garderie, de la cantine et maintenir l'école propre en respectant le protocole sanitaire.

Dans un second temps nous avons engagé un recrutement de personnels remplaçants sur les postes qui a permis d'avoir plusieurs personnels compétents sur cette période.

Chaque semaine, nous avons mis en œuvre des plannings afin d'étudier le besoin en personnel pour maintenir la garderie du matin, du soir, le ménage et le service cantine.

Nous avons essayé de tout mettre en œuvre afin d'assurer le mieux possible le bien-être des enfants au sein de l'école. Nous avons aussi la possibilité d'interrompre la garderie et la cantine par manque de personnel ce que nous nous sommes refusés de faire afin de ne pas pénaliser les parents.

La dernière semaine avant les vacances d'hiver nous a obligé également à gérer la COVID-19 qui jusque-là avait été absente dans l'école. Un premier enfant testé positif par erreur et un deuxième enfant absent le vendredi testé positif le lundi des vacances.

Cette organisation a permis de mettre à jour certains dysfonctionnements internes que nous avons étudiés, résolus ou allons résoudre. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidé sur cette période difficile, ainsi que les parents pour leur compréhension.

### 2. NOS AGRICULTEURS ONT UNE AME DE POETE

Les agriculteurs qui travaillent les champs autour de notre école et la Municipalité ont pensé au bien-être des enfants et à la tranquillité des parents.

Après concertation, les agriculteurs ont proposé d'élargir autour de l'école la zone qui ne sera pas cultivée et qui ne recevra donc aucun traitement. Cette zone qui, de par la réglementation, doit être comprise entre 3 et 5 mètres (suivant le matériel d'épandage utilisé) serait portée à 20 mètres au plus près de l'école.

Cerise sur le gâteau, ces agriculteurs proposent en plus que cette jachère soit ensemencée de graminées à fleurs. Fleurs qui se renouvelleront d'une année sur l'autre. Il nous tarde de voir notre école entourée de belles fleurs.

Nous nous chargeons d'acheter la semence et les agriculteurs se chargent du reste. On ne peut que remercier nos agriculteurs poètes. Quand la concertation débouche sur un champ de fleur, c'est le bouquet !!!



### 3. LE LIEN AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

La crise sanitaire a lourdement impacté les activités des associations. Nous espérons vivement que dans les semaines et les mois à venir elles pourront reprendre.

LE LIEN, avec sa parution quasi mensuelle, est à votre disposition pour annoncer toute manifestation, toute assemblée générale que vous programmerez. N'hésitez pas à nous en faire part.

Le format du LIEN, généralement un A4 recto/verso, ne permettra pas de faire un long article mais vous donnera la possibilité de faire part aux Clermontois de votre actualité.

#### 4. CA BOUGE A LA MAIRIE

Nous sommes très heureux de saluer le retour de **LA** secrétaire historique de la Mairie de Clermont-Le-Fort. Isabelle DROUET qui était en poste depuis 33 ans et qui avait quitté la Mairie pour raisons personnelles en 2019 a repris ses fonctions début mars. Bienvenue Isabelle !! Nous sommes heureux de te retrouver.

#### 5. LE NUMERO POUR NOS AÎNES

Nous rappelons que nos aînés peuvent nous contacter toute l'année, en cas de besoin, au **06-02-30-65-84**.

#### 6. LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Comme nous l'avons annoncé dans L'AUTAN, les élections départementales qui devaient avoir lieu au mois de mars auront lieu les 13 et 20 juin. La clôture des nouvelles inscriptions sur les listes électorales est fixée au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour de scrutin. Mais les personnes déménageant pour des raisons particulières après cette date, ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 10ème jour précédant le 1er tour de scrutin.

Vous trouverez toutes les informations relatives aux inscriptions sur le site du Ministère de l'Intérieur :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription>

#### 7. MAITRISE DES CHIENS EN LIBERTE ET ERRANTS

Un certain nombre d'incidents nous ont été rapportés concernant des chiens non maîtrisés en promenade, des poubelles renversées et éventrées la nuit, attaques de brebis, agneaux ou moutons entraînant la mort ou l'abatage des animaux gravement blessés. Nous tenons à vous rappeler que tout propriétaire de chien doit garder la maîtrise de son animal. Tout propriétaire doit être en mesure de rappeler son chien et de lui imposer de ne pas s'éloigner à plus de 100 m. Les chiens ne doivent pas se trouver en état de divagation. Ils doivent être tenus en laisse sur le territoire des Bords d'Ariège de la Réserve Naturelle. Merci de respecter ces règles pour le bien de tous.

#### 8. MESURES DE BIOSECURITE DANS LES BASSES-COURS

Depuis le 17 novembre 2020, en complément des mesures de biosécurité mises en œuvre par les professionnels, les mesures de prévention suivantes sont rendues obligatoires dans toutes les communes de la Haute-Garonne face au risque d'influenza aviaire.

Concernant les basses-cours, il est demandé de restreindre la taille des parcours et de les protéger par des filets ou d'enfermer les volailles dans des bâtiments. Une surveillance de l'état de santé des animaux est également à assurer quotidiennement pour détecter le plus précocement possible l'apparition de la maladie.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Depuis le 04 Janvier 2021, il est nécessaire, dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, de connaître chaque détenteur d'oiseaux.

Un recensement des détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux élevés en extérieur est organisé. Il permet de détecter le plus rapidement possible les maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas. Les détenteurs d'oiseaux détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau ne sont pas tenus de faire cette déclaration.

Vous devez vous faire recenser en retournant, à votre mairie, le formulaire complété, daté et signé que vous trouverez sur le site [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_15472.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15472.do) ou en ligne, en renseignant le formulaire dématérialisé <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>.

Vous devez signaler à votre vétérinaire ou à la Direction départementale en charge de la protection des populations (DDPP/DDCSPP) toute mortalité ou comportement anormal de vos oiseaux.

#### 9. VOTRE MARCHÉ SUR DIRECTFERMIERS31

Le Conseil Départemental de la Haute Garonne lance un marché de produits locaux sur son site internet <https://www.haute-garonne.fr/directfermiers31> et sur son l'application mobile **Directfermiers31**. Vous y trouverez toutes les informations pour acheter des produits cultivés, élevés ou transformés près de chez vous.

#### 10. LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU TRAVAIL

Nous allons arrêter de faire la liste des travaux réalisés par les Conseillers dans le but de faire faire des économies à la Commune, mais sachez que nous continuerons à œuvrer pour minimiser les coûts de fonctionnement de notre village. Alors pour la dernière fois (sauf travaux conséquents que nous porterons à votre connaissance) et depuis le dernier LIEN :

- Jean-Jacques et Gérard V ont, pendant les vacances scolaires, travaillé à l'école (électricité, plomberie, menuiseries, etc...) pour venir à bout de la liste des travaux à effectuer préparée par Madame la Directrice,
- David a réparé quelques marches de l'escalier en bois de l'appartement de l'école.
- Jean-Jacques, Michel et Gérard V ont changé certains rondins de la barrière bois sécurisant la falaise au Fort,
- David, et l'employé municipal, ont refait la canalisation d'évacuation des eaux usées d'un appartement du Fort.

#### VOTRE EQUIPE MUNICIPALE